

(N° 8.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1861-1862.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1862.

*(Voir le N° 88, session 1860-1861, et le N° 11, session 1861-1862 de la Chambre
des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de deux millions six cent six mille deux cents francs (2,606,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 décembre 1861.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERVOORT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) L. DE FLORISONE,
H. DE BOE.*

(2)

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1862.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur la contribution foncière.	510,000	»	694,000 »
2	— — — personnelle	270,000	»	
3	— sur le droit de patente	80,000	»	
4	— sur les redevances des mines.	5,000	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	20,000	»	
6	— — — des tabacs.	3,000	»	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers		1,912,200 »
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie		
10		Remboursement du péage sur l'Escaut		
11	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.— Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.		
12	<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers.		4,000	»
13	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		10,000	»
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS . . fr.		2,606,200	»	2,606,200 »